



## Procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette  
Jean-Guy Périard

Richard Strasbourg  
Guy Roy

Judith Larin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013.
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Don d'une parcelle du terrain du parc municipal à la Villa des Monts
  - 5.3 Modification à la résolution 13-09.177 – Demande de subvention auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'embauche d'un coordonnateur au développement
6. **DOSSIERS**
  - 6.1 **Service des travaux publics**
    - 6.1.1 Rapport — Travaux publics
    - 6.1.2 Remplacement de la boîte du camion municipal F250



**6.2 Aménagement, urbanisme et environnement**

- 6.2.1 Rapport — Aménagement, urbanisme et environnement
- 6.2.2 Demande de dérogation mineure – matricule 0978 32 7915
- 6.2.3 Mandat au procureur – Renouvellement du contrat de travail de l'inspectrice en bâtiments, environnement et urbanisme

**6.3 Incendie – Sécurité publique**

- 6.3.1 Rapport — Service des incendies
- 6.3.2 Embauche d'un nouveau pompier

**6.4 Loisirs**

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

**8. DIVERS**

**9. CORRESPONDANCE**

- 9.1 Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers de la Petite-Nation
- 9.2 Cercle des Fermières de Montpellier
- 9.3 Fossé sur le terrain au 2 rue Viau
- 9.4 Demande de Prévention César pour gérer la cantine au pavillon des loisirs
- 9.5 Demande de rénovation de la Maison des jeunes de Montpellier
- 9.6 Lettre reçue de la Villa des Monts

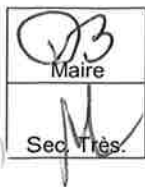
**10. QUESTIONS DU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il indique qu'il a demandé aux conseillers s'ils voulaient s'adresser aux personnes présentes à l'assemblée, car c'est la dernière assemblée ordinaire avant l'élection et plusieurs ne se représenteront pas. Les conseillers ont décliné son offre. Le maire remercie la plus grande partie des élus pour leur dévouement et l'énergie qu'ils ont investis au service de la Municipalité. (Plus tard au cours de la réunion, il soulignera aussi l'excellente contribution durant trois ans de l'ex-conseiller André Beaulieu qui a démissionné au début de l'année 2013.) Le maire dresse un bref bilan des réalisations les plus importantes des trois dernières années : reprise en novembre 2011 de la rue Principale et de la route 315 par le gouvernement du Québec; l'obtention d'une aire protégée dans le secteur du lac Vert en collaboration avec les maires de Ripon et de Mulgrave-et-Derry; la promotion d'un nouveau système d'évaluation foncière auprès du gouvernement du Québec; l'adoption d'un nouveau mode de gestion de l'évaluation foncière par la MRC qui gèrera désormais un système hybride dans le cadre duquel le personnel sur le terrain sera dirigé par la MRC; la récupération officialisée, au nom de la Municipalité, du terrain du parc municipal dont les titres n'avaient jamais été signés (le maire souligne que ce soir, le Conseil adoptera une résolution pour céder une parcelle de 10 000 mètres carrés de ce terrain à la Corporation de la Villa des Monts, un organisme à but non lucratif, en vue de la construction et de l'exploitation d'un immeuble à 12 loyers modiques et modestes pour personnes âgées autonomes); les pressions exercées sur la MRC, la Fédération québécoise des municipalités et le gouvernement du Québec pour obtenir un financement équitable des chemins à double vocation (chemins de la Baie-de-l'Ours et Mulgrave) sur lesquels il y a du transport de ressources naturelles (bois) qui ont conduit à une négociation séparée de ce sujet entre les organismes municipaux et le gouvernement; la réfection du presbytère; la réfection du Pavillon des sports; l'achat d'un garage municipal; l'achat d'une unité d'urgence pour le Service de sécurité incendie; à l'aide de subvention, du budget de la municipalité et de l'économie de 122 000 \$ sur trois ans pour le contrat de déneigement, la Municipalité a procédé à la réfections de plusieurs rues et chemins dans tous les secteurs de la municipalité : lac Vert, lac Schryer, lac Lemery, rang 7, rang 8, village, chemin de la Baie-de-l'Ours, chemin du Crique-à-la-Roche.



2. **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire demande de prendre un moment de recueillement avant les délibérations.

13-10.188 3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

13-10.189 4. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013.**

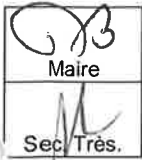
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal décrit au préambule soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**



## 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

13-10.190

### 5.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-10.190** et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 23 août au 19 septembre 2013, totalisant 82 591,07 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2013, totalisant 44 299,68 \$

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal.

**Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim**

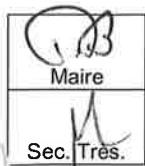
**Adoptée à l'unanimité.**

13-10.191

### 5.2 Don d'une parcelle du terrain du parc municipal à la Villa des Monts

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par le Conseil d'administration de la Villa des Monts, un organisme à but non lucratif, de lui faire don d'une parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> du terrain du parc municipal en vue de la construction d'un immeuble à logements à prix modiques et modestes pour personnes âgées autonomes;

**CONSIDÉRANT** l'appui sans réserve que ce Conseil municipal manifeste à l'égard de ce projet depuis 2009;



**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce projet permettra à plusieurs personnes âgées autonomes de Montpellier de demeurer au sein de leur communauté aussi longtemps qu'elles le souhaiteront et le pourront;

**CONSIDÉRANT QUE** ce don d'une valeur marchande approximative de 50 000 \$ sera comptabilisé comme faisant partie de la contribution du milieu au projet de la Villa des Monts;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil municipal accepte de faire don d'une parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> du terrain du parc municipal en vue de la construction d'un immeuble à logements à prix modiques et modestes pour personnes âgées autonomes par l'organisme à but non lucratif La Villa des Monts.

**ET QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisés à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce don, notamment en procédant au certificat de localisation et à l'acte de cession, et ce, au moment qui conviendra le mieux aux deux parties.

**ET QUE** copie de la présente résolution soit transmise au conseil d'administration de la Corporation Villa des Monts, accompagnée des titres de propriété démontrant que la Municipalité en est le propriétaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

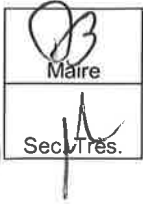
13-10.192

**5.3 Modification à la résolution 13-09.177 – Demande de subvention auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'embauche d'un coordonnateur au développement**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la réunion du 9 septembre 2013, la Municipalité a adopté la résolution 13-09.177;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard



**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la modification apportée au cinquième considérant de la résolution 13-09.177 qui aurait dû se lire comme suit : « **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montpellier est prête à s'engager financièrement, à la hauteur de 6 500 \$ par année pour les trois (3) prochaines années. »

**ET QU'**une partie de ces montants seront pris dans le poste « 01 38174 », subvention politique familiale.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 6. DOSSIERS

### 6.1 Service des travaux publics

#### 6.1.1 Rapport — Travaux publics

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois de septembre 2013 a été déposé au Conseil.

13-10.193

#### 6.1.2 Remplacement de la boîte du camion municipal F250

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer la boîte du Ford F250;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Champagne et frères pour l'installation d'une benne basculante telle que décrite au devis annexé;

**CONSIDÉRANT** l'utilité de ce type de benne pour les travaux de voirie;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard  
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil procède à la location d'une benne basculante auprès de Champagne et frères selon les termes de la soumission du 1<sup>er</sup> octobre 2013, soit une mensualité de 155,65 \$ plus taxes; le montant total sera de 9 339 \$ plus taxes; il y aura des frais d'ouverture du dossier de 75 \$ et achat de la benne au montant de 10 \$ plus taxes à la fin du contrat de location;



**ET QUE** le maire, monsieur Pierre Bernier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Manon Lanthier, soient autorisés à donner toutes directives et à signer tout document donnant effet à cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **6.2 Aménagement, urbanisme et environnement**

### **6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement**

Le rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour les mois d'août et de septembre 2013 a été déposé au Conseil.

**13-10.194**

### **6.2.2 Demande de dérogation mineure – matricule 0978 32 7915**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée le 16 septembre 2013 concernant la présence d'un bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul latérale minimum lorsque le règlement de zonage numéro 12-2000 à l'article 6.2.2 l'interdit; la présence d'un balcon à l'intérieur de la marge de recul latérale minimum lorsque le règlement de zonage numéro 12-2000 à l'article 6.4.1.1 l'interdit;

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 37, rue Henri, portant sur une partie du lot P 49, subdivision 5 du rang 06, canton de Ripon;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU;

**CONSIDÉRANT** les avis public émis et la séance publique de consultation ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre à 19 h 15, à la salle de la mairie;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure.

**Adoptée à l'unanimité.**





### 6.2.3 Mandat au procureur – Renouvellement du contrat de travail de l'inspectrice en bâtiments, environnement et urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de l'inspectrice en bâtiments, environnement et urbanisme est venu à échéance;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** mandat soit donné à la firme *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés* pour la rédaction du nouveau contrat de travail de l'inspectrice en bâtiments, environnement et urbanisme selon les termes convenus verbalement entre les deux parties;

**ET QUE** ce nouveau contrat de travail soit en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Le rapport du Service des incendies – Sécurité publique pour le mois de septembre 2013 a été déposé au Conseil.

13-10.196

#### 6.3.2 Embauche d'un nouveau pompier

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du Service des incendies pour l'embauche d'un pompier;

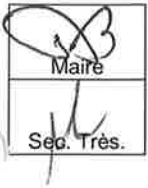
#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil municipal accepte l'embauche de monsieur Anthony Lemay au sein de la brigade des incendies de Montpellier.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 6.4 Loisirs



7. **AFFAIRES NOUVELLES**

8. **DIVERS**

9. **CORRESPONDANCE**

- 9.1 Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers de la Petite-Nation
- 9.2 Cercle des Fermières de Montpellier
- 9.3 Fossé sur le terrain au 2 rue Viau
- 9.4 Demande de Prévention César pour gérer la cantine au pavillon des loisirs
- 9.5 Demande de rénovation de la Maison des jeunes de Montpellier
- 9.6 Lettre reçue de la Villa des Monts

10. **QUESTIONS DU PUBLIC**

13-10.197

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

**ET RÉSOLU QUE** l'assemblée soit levée à 8 h 27.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Pierre Bernier, maire**

**Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim**

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**